

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE
RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2025

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE
RAPPORT FINANCIER
31 MARS 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 14
Renseignements complémentaires	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut québécois de planification financière (l'« Institut »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – modification de convention comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique qu'au cours de l'exercice, la direction a procédé à une modification de convention comptable sur la constatation des revenus de formation continue. Par conséquent, un redressement des états financiers comparatifs et du solde d'ouverture de l'actif net non affecté au 1er avril 2023 a été effectué. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Forvis Mazars s.e.n.c.r.l.*¹

Montréal, le 5 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123052

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Produits		
Formation continue	2 394 409 \$	5 779 292 \$
Formation professionnelle	1 699 085	1 431 200
Communications et services aux affiliés	371 835	332 407
Intérêts	114 457	131 214
	4 579 786	7 674 113
Charges		
Administration (annexe A)	3 720 645	3 482 840
Frais de formation continue (annexe B)	427 599	417 510
Frais de formation professionnelle (annexe C)	486 144	444 534
Service des communications (annexe D)	1 112 851	1 158 079
Intérêts et frais bancaires	111 178	141 546
	5 858 417	5 644 509
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 278 631) \$	2 029 604 \$

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

BILAN

31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 361 234 \$	2 227 181 \$
Débiteurs (note 4)	360 826	1 428 540
Frais imputables au prochain exercice	224 957	165 458
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	1 500 000	1 000 000
	3 447 017	4 821 179
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	275 110	330 833
Actifs incorporels (note 7)	1 782 385	1 620 206
Placements, au coût (note 5)	-	500 000
Dépôt de sécurité	44 635	71 482
	5 549 147 \$	7 343 700 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	837 435 \$	1 192 440 \$
Produits reportés	802 746	947 695
	1 640 181	2 140 135
Passif à long terme		
Avantage incitatif à la location	62 540	78 508
	1 702 721	2 218 643
ACTIF NET		
Non affecté	1 788 931	3 174 018
Investi en actifs incorporels	1 782 385	1 620 206
Investi en immobilisations corporelles	275 110	330 833
	3 846 426	5 125 057
	5 549 147 \$	7 343 700 \$

Pour le conseil d'administration


, administrateur


, administrateur

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Investi en actifs incor- porels	Investi en immobili- sations cor- porelles	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début					
Déjà établi	1 620 206 \$	330 833 \$	1 519 799 \$	3 470 838 \$	2 128 255 \$
Modification de méthode comptable (note 3)	-	-	1 654 219	1 654 219	967 198
Retraité	1 620 206	330 833	3 174 018	5 125 057	3 095 453
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	-	(1 278 631)	(1 278 631)	2 029 604
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	818 739	19 316	(838 055)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(656 560)	(75 039)	731 599	-	-
Solde à la fin	1 782 385 \$	275 110 \$	1 788 931 \$	3 846 426 \$	5 125 057 \$

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 278 631) \$	2 029 604 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	75 039	27 259
Amortissement des actifs incorporels	656 560	374 612
Radiation d'actifs incorporels	-	62 647
Amortissement des avantages incitatifs à la location	(15 968)	(3 992)
	(563 000)	2 490 130
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	425 761	(669 068)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(137 239)	1 821 062
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 000 000)	(1 500 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 316)	(304 271)
Acquisition d'actifs incorporels	(818 739)	(1 253 804)
Diminution (augmentation) du dépôt de sécurité	26 847	(71 482)
Encaissement de placements	1 000 000	1 500 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(811 208)	(1 629 557)
Activité de financement		
Avantages incitatifs à la location et flux de trésorerie lié à l'activité de financement	82 500	-
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(865 947)	191 505
Encaisse au début	2 227 181	2 035 676
Encaisse à la fin	1 361 234 \$	2 227 181 \$

En 2024, les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent des avantages incitatifs à la location en contrepartie d'un compte à recevoir.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 MARS 2025**

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'Institut, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec qui régit les organismes sans but lucratif, fixe les normes de qualification de base en matière de planification financière et décerne les diplômes attestant d'une compétence distinctive liée aux normes les plus élevées. De plus, il offre la formation continue aux planificateurs financiers et autres professionnels de l'industrie des services financiers. Selon un accord conclu avec l'AMF, l'Institut s'est vu déléguer la gestion de la mise en application du Règlement sur la formation continue obligatoire des planificateurs financiers. L'Institut développe et publie la Collection, le manuel de référence en planification financière, en version papier ou à travers la plateforme électronique de son éditeur Thomson Reuters.

L'Institut est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'Institut utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

L'Institut comptabilise les revenus de la formation continue au moment où la vente des forfaits a lieu, tout en reportant la comptabilisation d'un pourcentage estimatif des formations en format synchrone se donnant dans une année financière ultérieure.

Les droits d'inscription aux cours de formation professionnelle et aux congrès sont comptabilisés à titre de produits lorsque l'activité a lieu.

Les partenaires financiers sont enregistrés en produits reportés initialement et comptabilisés à titre de produits mensuellement selon la durée de l'entente.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Apports reçus en services

L'Institut reçoit des apports sous forme de services. Ces apports sont constatés à la juste valeur lorsqu'il s'agit de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités et qu'ils auraient dû autrement être achetés par l'Institut.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Institut consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, taux et période suivants :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Matériel informatique	solde décroissant	30 %
Améliorations locatives	linéaire	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Logiciels	solde décroissant	30 %
Développement – Collection et CFP	solde décroissant	30 %
Site Web	solde décroissant	30 %
Développement – Cours WEB	linéaire	4 ans
Développement – Cours WEB exécutif	linéaire	4 ans

La portion des salaires directement attribuable au développement des cours et des formations est capitalisée dans les catégories afférentes.

Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location sont inscrits au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée restante du bail qui vient à échéance le 28 février 2029. L'amortissement est présenté comme une réduction de la charge de loyer.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges d'administration sont présentées séparément dans les renseignements complémentaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Institut évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Institut qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Institut évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Institut détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Institut détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Institut pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations de la direction se composent de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, du revenu reporté au titre de cours synchrones donnés à une date ultérieure, ainsi que de la provision pour créances douteuses et des frais courus.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'Institut a changé la méthode comptable de constatation des produits de formation continue. Ces produits, qui étaient auparavant constatés lorsque l'activité de formation a eu lieu, sont dorénavant constatés au moment de la vente. Un report estimatif de revenu est comptabilisé pour les cours en format synchrone, donnés ultérieurement à la clôture et acquis via des forfaits de formation.

Ce changement résulte de l'évolution du modèle d'affaires de l'Institut puisque les formations sont développées en avance du cycle de formation. Les forfaits disponibles permettent dès leur vente une utilisation immédiate des formations à l'exception des formations en format synchrone se donnant dans une année financière ultérieure.

Cette méthode permet une meilleure lecture des états financiers et vise à harmoniser les ventes entre les différentes années financières, puisque le cycle de formation chevauche trois exercices financiers.

Les chiffres des états financiers antérieurs ont été retraités afin de refléter cette modification de méthode comptable et ils ont été affectés ainsi :

- Les revenus reportés relatifs à la formation continue au 31 mars 2024 ont diminué de 1 654 219 \$ en contrepartie :
 - d'une augmentation de 967 198 \$ des produits relatifs à la formation continue pour l'exercice clos le 31 mars 2024, et
 - d'une augmentation de 687 021 \$ de l'actif net non affecté au 1er avril 2024 relative à l'ajustement des résultats des exercices antérieurs.
- En conséquence, l'actif net pour l'exercice clos le 31 mars 2024 a augmenté de 1 654 219 \$.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	340 962 \$	1 432 242 \$
Provision pour créances douteuses	(4 702)	(4 702)
	336 260	1 427 540
Intérêts courus à recevoir	24 566	1 000
	360 826 \$	1 428 540 \$

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

5. PLACEMENTS, AU COÛT

	2025	2024
Dépôt à terme, 3,65 %, échéant en mars 2026	1 000 000 \$	- \$
Dépôt à terme, 4,80 %, échéant en mars 2026	500 000	500 000
Dépôt à terme, 4,00 %, échu au cours de l'exercice	-	500 000
Dépôt à terme, 5,20 %, échu au cours de l'exercice	-	500 000
	1 500 000	1 500 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 500 000	1 000 000
	- \$	500 000 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier de bureau	200 219 \$	132 476 \$	67 743 \$
Matériel informatique	216 706	164 343	52 363
Améliorations locatives	207 406	52 402	155 004
	624 331 \$	349 221 \$	275 110 \$
			330 833 \$

7. ACTIFS INCORPORELS

		2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	601 864 \$	174 457 \$	427 407 \$
Développement – Cours WEB	1 784 442	995 950	788 492
Site Web	663 747	250 477	413 270
Développement – Cours WEB exécutif	30 475	12 222	18 253
Développement – Collection et CFP	367 349	232 386	134 963
	3 447 877 \$	1 665 492 \$	1 782 385 \$
			1 620 206 \$

Les différentes catégories incluent un montant total de 67 630 \$ (138 865 \$ en 2024) qui n'est pas amorti en date de la clôture, car il s'agit d'actifs incorporels en développement.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	425 611 \$	569 778 \$
Salaires à payer	348 813	346 906
Sommes à remettre à l'État	63 011	275 756
	837 435 \$	1 192 440 \$

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Institut en vertu de baux et contrats de service totalisent 993 717 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	272 975 \$
2027	269 525 \$
2028	272 275 \$
2029	173 882 \$
2030	5 060 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'Institut, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'Institut gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la performance opérationnelle et financière, conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Institut évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Institut est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Institut à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 MARS 2025**

11. APPORTS EN SERVICES

L'Institut a une entente d'échange de services avec un partenaire financier. Le partenaire s'engage à fournir des placements publicitaires à l'Institut. Des revenus de partenaires financiers de 25 125 \$ (18 000 \$ en 2024) ainsi que des frais de publicité du même montant ont été comptabilisés.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE A – ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	2 308 790 \$	2 244 066 \$
Honoraires professionnels	333 085	381 590
Amortissement des actifs incorporels	319 197	117 580
Télécommunications	248 418	211 837
Loyer	173 294	159 062
Déplacement et réunions	87 337	103 077
Amortissement des immobilisations corporelles	75 039	27 259
Formation du personnel	42 638	50 652
Assurances	42 364	43 540
Frais informatiques	33 121	-
Frais de bureau	31 384	42 730
Fondation pour la planification financière	25 978	36 142
Radiation d'actifs incorporels	-	62 647
Mauvaises créances	-	2 658
	3 720 645 \$	3 482 840 \$

ANNEXE B – FRAIS DE FORMATION CONTINUE

Amortissement des actifs incorporels	282 990 \$	222 734 \$
Enseignement et diffusion	144 609	194 776
	427 599 \$	417 510 \$

ANNEXE C – FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Enseignement et correction	301 267 \$	278 751 \$
Remise des diplômes	89 302	93 157
Amortissement des actifs incorporels	54 373	34 298
Papeterie et impression	41 202	36 443
Déplacement	-	1 885
	486 144 \$	444 534 \$

ANNEXE D – SERVICE DES COMMUNICATIONS

Frais de congrès	351 500 \$	433 427 \$
Promotion de la profession	289 426	254 124
Publicité et promotion	212 733	283 587
La Solution IQPF et La Cible	184 701	151 350
Communications	74 491	35 591
	1 112 851 \$	1 158 079 \$